

MARIÉE À L'ÂGE DE NEUF ANS!

Le mariage est une étape importante dans la vie des hommes et des femmes. Synonyme de bonheur et de joie, pour beaucoup le mariage et la vie conjugale sont vécus comme un véritable cauchemar...



© Yemen Times

En février 2008, Nojoud Mohammed Ali Nasser, une jeune Yéménite alors âgée de 9 ans, a été mariée par son père à un homme de 20 ans son aîné. Elle a confié avoir été battue et abusée sexuellement par son mari. Sa famille a refusé de l'aider.

« Il me faisait de mauvaises choses, je n'avais aucune idée de ce qu'est un mariage. Je courrais d'une pièce à l'autre pour m'échapper mais à la fin il m'attrapait et me frappait et il continuait de faire ce qu'il voulait. Je pleurais beaucoup mais personne ne m'écoutait, un jour je me suis enfuie jusqu'au tribunal où j'ai raconté mon histoire ».

Elle a finalement obtenu son divorce en avril 2008.

Le cas de Nojoud n'est pas isolé !

Beaucoup de filles se battent dans le monde pour faire respecter leurs droits.

Filles et garçons, femmes et hommes, luttons à leurs côtés pour faire cesser cette pratique qui constitue une violation des droits les plus fondamentaux de la personne, notamment le droit de disposer de son corps et de décider librement de son avenir !

La plupart des pays du monde ont fixé l'âge légal du mariage pour les filles et les garçons à 18 ans, âge reconnu par les normes internationales. Lorsque l'âge légal fixé par les États est différent pour les garçons et les filles, ces dernières sont souvent autorisées à se marier plus jeunes. Malgré les législations en place, marier des enfants est encore une pratique courante, résultat de la persistance de traditions et de croyances dans certaines régions du monde.

Bien que chaque État soit libre de fixer ses lois, notamment sur l'âge légal du mariage, le Comité des Nations Unies sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes considère que « l'âge minimum pour le mariage devrait être de 18 ans pour les hommes comme pour les femmes »¹.

¹ Recommandation générale numéro 21 sur le consentement au mariage inscrit dans la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes (CEDEF).

MARIAGE D'ENFANTS = MARIAGE PRÉCOCE

Les mariages précoces ou mariages d'enfants sont généralement considérés comme des mariages forcés car les enfants manquent de maturité pour avoir un consentement éclairé. C'est sans compter qu'ils peuvent subir des pressions de leur famille ou de leur communauté.

« On m'a mariée quand j'avais 7 ans. Mon mari était beaucoup plus âgé que moi. Il a attendu que j'ai 9 ans pour avoir des rapports sexuels avec moi. Ce fut très difficile. Il est décédé quand j'avais 12 ans. J'étais enceinte à l'époque, et j'ai perdu le bébé après un accouchement difficile qui a duré plusieurs jours. Je ne veux pas me remarier. Je ne veux plus qu'un homme me touche. »

Weinishet, 16 ans, Éthiopie

Qu'est-ce qu'un enfant ? Selon la Convention des droits des enfants, « *Tout être humain âgé de moins de 18 ans* » (article 1^{er}, 1989).

Un mariage d'enfants est donc un mariage où au moins l'un des deux époux a **moins de 18 ans**.

Il est difficile de connaître le nombre exact de mariages d'enfants car un grand nombre d'entre eux ne sont pas officiels ou enregistrés. Les chiffres sont donc fortement sous-estimés.

*** ACTION *** ACTION *** ACTION ***

Pour cette campagne, notre section collaborera avec celle du Burkina Faso où presque la moitié des enfants sont mariés avant l'âge de 18 ans.

Signez et faites signer la **pétition** qui sera envoyée au gouvernement burkinabé pour mettre fin à la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso.

Écrivez des **messages de soutien** sur des fleurs en papier que vous aurez vous-même créées ! Elles seront ensuite envoyées à Amnesty internationale Burkina Faso, qui se chargera de les distribuer aux organismes locaux qui travaillent pour mettre fin à cette pratique.

POURQUOI DES MARIAGES D'ENFANTS?



© Plan / Alf Berg
Fillette de la province
Namentenga au Burkina Faso:
des filles de cet âge sont
forcées de se marier.

Les mariages d'enfants sont encore couramment pratiqués à travers le monde et plus particulièrement dans les pays en développement. (graphique et carte du monde en annexe)

Ces pratiques sont plus répandues dans les zones rurales que dans les zones urbaines.

Les fillettes sont mariées avec des hommes qu'elles n'ont pas choisis et souvent jamais vus ! Le plus souvent, les maris sont même beaucoup plus âgés qu'elles !

Pourquoi le mariage d'enfants existe :

- **LA PAUVRETÉ** : Une jeune fille peut être vue comme un fardeau, la marier revient à avoir une bouche de moins à nourrir. Les parents croient également que c'est un moyen de mettre leur fille à l'abri du besoin.
- **LA DISCRIMINATION** : le mariage des jeunes filles est l'expression d'une certaine image de la femme dans les sociétés patriarcales, dans lesquelles une fille a moins de valeur qu'un garçon. Le mariage peut être un moyen de s'assurer de la soumission et de la docilité de la fille par rapport à son mari et à sa belle-famille

Et les raisons évoquées sont :

- **LA PROTECTION** : les familles pensent que marier leur fille à un jeune âge va la protéger de toutes formes de violences sexuelles.
- **L'HONNEUR** : le mariage permet d'empêcher les relations sexuelles hors mariage et donc les grossesses hors mariage, ce qui jetterait le déshonneur sur la famille.



Les filles des familles aisées n'y échappent pas non plus ! Les mariages précoces existent pour perpétuer les coutumes mais également pour renforcer les liens entre les grandes familles.

Dans le cadre de conflits armés, les fillettes, enrôlées de force ou de leur plein gré au sein d'une milice, sont le plus souvent mariées, devenant ainsi des esclaves sexuelles.

DES CONSÉQUENCES DRAMATIQUES POUR LES ENFANTS

Ces types de mariage violent les droits des enfants, contraints d'assumer des responsabilités pour lesquels ils ne sont ni physiquement, ni psychologiquement prêts. Et les conséquences sont dévastatrices, surtout pour les filles.

« Le problème des enfants qui font des enfants et qui meurent parce que leur corps n'est pas suffisamment mûr pour accoucher est un scandale mondial ».

de Justin Forsyth, directeur l'ONG « Save the children »,
France soir 26/06/2012.



Les jeunes filles mariées trop jeunes **ne comprennent pas toujours ce qu'est un mariage et ce que cet acte implique pour elles.**

Une fois mariées, elles sont généralement **retirées de l'école** et se retrouvent isolées de leur famille et de leurs amis. Il en résulte le plus souvent du **stress**, des états de **dépression** qui peuvent les conduire jusqu'au **suicide**. Elles sont également souvent victimes de **violences sexuelles et conjugales**.

L'impact des mariages précoces sur la santé des filles est immense. Du fait de leur isolement, elles ont plus **difficilement accès aux services de planification familiale** et notamment à des moyens de contraception. Cela entraîne **un risque plus élevé de contracter le VIH/Sida** ou d'autres infections sexuellement transmissibles et **des grossesses précoces**, alors que leur corps n'a pas la maturité pour porter et donner naissance à un enfant. Il en découle des **accouchements difficiles**, d'autres problèmes de santé ou infirmités, dont le plus répandu est la fistule obstétricale², des risques de stérilité et dans une proportion assez alarmante la mort de la mère.

Les grossesses précoces ont également un impact sur les bébés car il y a une augmentation du risque de donner naissance à des bébés mort-nés, qui mourront avant l'âge de 1 an, à des enfants prématurés ou d'un poids insuffisant à la naissance.

DANS LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT, DONNER LA VIE, C'EST LA PREMIÈRE CAUSE DE MORTALITÉ DES ADOLESCENTES ENTRE 15 ET 19 ANS.



ET LES GARÇONS DANS TOUT CELA ?

Les études sur la question se concentrent quasi-exclusivement sur les filles, qui sont les plus largement touchées par ce phénomène.

Cependant, les garçons non plus n'échappent pas aux mariages d'enfants ! Ils le sont dans de moindres proportions mais les conséquences émotionnelles et psychologiques sont destructrices. Une fois marié, même lorsqu'il a moins de 18 ans, le jeune homme supporte toutes les responsabilités qui incombent au chef de famille.

² Une fistule est le résultat d'un accouchement prolongé alors qu'une césarienne aurait été nécessaire. Le bébé coincé dans un bassin trop petit exerce une pression entraînant une déchirure des tissus. Il en résulte souffrances et incontinence chronique. Les femmes sont le plus souvent mises au ban de la société et abandonnées par leur mari.

DES MARIAGES FORCÉS AU CANADA?³



© Maud Larue

Ici aussi des garçons et des filles sont obligés d'épouser des personnes qu'ils n'ont pas choisies ! Sujet méconnu, le problème commence tout juste à être évoqué. Il n'existe donc pas de statistiques, et même si ce phénomène est passé sous silence, il est bien réel !

Qui sont les victimes ? Une personne est mariée de force dans son pays d'origine et vient rejoindre son conjoint déjà présent au Canada OU une personne a grandi au Canada et elle est mariée de force dans son pays d'origine lors d'un voyage.

Il faut briser la loi du silence ! Sensibiliser le monde pour que les victimes osent enfin en parler !

Le mariage forcé touche tout le monde sans distinction de sexe, d'âge et de milieu socio-culturel. **MÊME APRÈS 18 ANS.** Mais les jeunes femmes sont les plus concernées, car plus vulnérables aux pressions et violences qui pourraient être exercées sur elles.

Le mariage forcé est caractérisé par l'absence de consentement d'au moins un des deux époux (ou les deux). D'après les normes internationales, pour être valable, le consentement doit être LIBRE et ÉCLAIRÉ, c'est-à-dire sans subir de pression et en toute connaissance de cause.

MARIAGE D'ENFANTS = MARIAGE FORCÉ !

L'ÉRADICATION DES MARIAGES D'ENFANTS : UN MOYEN POUR RÉALISER LES OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

Les objectifs du Millénaire pour le développement, qui sont au nombre de huit, ont été adoptés par les Nations Unies à New York en 2000. Ils ont pour ambition d'éliminer la pauvreté dans le monde d'ici 2015. Bien que de gros progrès aient été réalisés, il semble peu probable que ces objectifs soient atteints en 2015.

L'abolition de la pratique des mariages d'enfants contribuerait à la réalisation de la plupart de ces objectifs, à savoir la réduction de la mortalité infantile (OMD 4), l'amélioration de la santé maternelle (OMD 5) pour ne citer que ces exemples.

Plus d'informations : un.org/fr/millenniumgoals/ ET unicef.org/french/protection/files/OMD.pdf

³ Un grand merci à Madeline Lamboley, doctorante à l'école de criminologie de l'Université de Montréal pour les informations fort intéressantes !

PARTENARIAT AVEC LA SECTION DU BURKINA FASO

Amnistie internationale BURKINA FASO est une section du mouvement depuis le 1^{er} janvier 2012 mais elle exerce depuis 1996. La section compte près de cinq mille (5 000) membres et sympathisants.

La section travaille depuis plusieurs années sur une grande campagne sur la santé maternelle appuyée par un rapport publié en 2009 dans lequel on constatait que le mariage forcé, notamment celui des filles, était un enjeu important de la mortalité des jeunes filles. À cause de ce constat, il nous a semblé normal de choisir le Burkina Faso comme cible principale de cette campagne.

La section a organisé une caravane au travers du pays afin de faire connaître la campagne et les droits des femmes. Grâce à des actions organisées partout dans le monde par les sections d'Amnistie internationale, le Président, Blaise Compaoré, s'est engagé à lever tous les obstacles financiers aux soins obstétricaux d'urgence et à l'accès à la planification familiale. BELLE RÉUSSITE!



La section au Burkina Faso continue la campagne car encore beaucoup trop de femmes meurent en donnant la vie.

Nous avons voulu aussi travailler sur le renforcement des droits des femmes. À l'invitation des sections d'Amnistie Belgique francophone et Burkina Faso, Béatrice Vaugrante, directrice générale de notre section, a créé et dirigé un programme de formation sur les droits sexuels et reproductifs. Des ateliers ont été offerts à des organismes locaux de femmes et aux militant-e-s d'Amnistie Burkina, à Ouagadougou et Koutougou.

*** ACTION DE SOLIDARITÉ *** ACTION DE SOLIDARITÉ ***

Les organisations burkinabés qui luttent contre les mariages d'enfants ont besoin de savoir que nous les appuyons dans leur travail.

Écrivez des **messages de soutien** sur des fleurs en papier que vous aurez vous-même créées ! Elles seront ensuite envoyées à Amnistie internationale Burkina Faso, qui se chargera de les distribuer aux organismes locaux qui travaillent pour mettre fin à cette pratique.

FILLES ET GARÇONS, VOUS AVEZ LE DROIT DE :

- prendre des décisions concernant votre santé, votre corps, votre vie sexuelle,
- demander et recevoir des informations sur les services de santé, y compris sur la planification familiale,
- décider si vous voulez des enfants, quand et avec qui
- choisir si vous voulez vous marier, quand et avec qui⁴,
- accéder à une planification familiale, une contraception, des services de santé maternelle et d'avortement sûrs et légaux (dans les cas de violences sexuelles et d'incestes),
- vivre à l'abri du viol et de toute autre forme de violence (mariage, grossesse, avortement et stérilisation forcés).



© Plan

Joyce, du Sud Soudan, a été forcée de se marier à 15 ans alors qu'elle fréquentait l'école primaire en République démocratique du Congo dans un camp de réfugiés.



© Plan

Mariama, 13 ans, a été découverte par Plan au Niger quatre jours avant qu'elle se marie à un vieil homme.



© Plan / Bernice Wong

Rujina du Bangladesh a 16 ans. Elle a été mariée à 12 ans. Elle a eu son premier enfant à 14 ans.

Les États ont une obligation d'assurer la possibilité pour tous de jouir de ces droits sans peur, contrainte ou discrimination.

***** ACTION *** ACTION *** ACTION *****

Signez et faites signer la **pétition** qui sera envoyée au gouvernement burkinabé pour mettre fin à la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso.

Écrivez des **messages de soutien** sur des fleurs en papier que vous aurez vous-même créées ! Elles seront ensuite envoyées à Amnesty internationale Burkina Faso, qui se chargera de les distribuer aux organismes locaux qui travaillent pour mettre fin à cette pratique.

Faites votre **photo de mariage** que vous publierez sur le Facebook d'Amnistie internationale !

⁴ Au Canada, les jeunes peuvent se marier avec le consentement de leur parent ou tuteur à partir de 16 ans.

ACTION 1 : Éradiquons la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso !



© Plan / Alf Berg

Signez et faites signer la pétition demandant l'arrêt de la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso !

Il y a **48% des enfants au Burkina Faso qui sont déjà mariés à 18 ans!** Un enfant sur deux! Il faut que cela cesse ! (d'autres statistiques sur la Fiche Burkina Faso en annexe).

Pour l'organisation de votre kiosque, voyez en annexe des idées pour des affichettes, un graphique, une carte du monde et aussi **DES TÉMOIGNAGES DE FILLES!**

Voyez aussi les films et la musique dans le matériel pour agrémenter ces kiosques.

Envoyez vos signatures avant le 15 JUIN 2013 :

Amnistie internationale Canada francophone

Colette Lelièvre, coordinatrice Campagnes & Actions (clelievre@amnistie.ca)

50 rue Sainte-Catherine ouest, bureau 500

Montréal, (Qc) H2X 3V4

ACTIVITÉ 1 : Envoyez des bouquets de fleurs en solidarité avec les organismes qui travaillent pour éradiquer ce phénomène



Bricolez à l'école, en famille ou entre amis !

Il n'y a pas de mariage sans fleurs ! Créer vous-même des fleurs de papier (modèles en annexe) avec des messages de soutien. Vos œuvres seront ensuite envoyées à la section d'Amnistie internationale au Burkina Faso, qui se chargera de les distribuer aux organismes locaux qui travaillent pour éradiquer cette

pratique.

Envoyez vos fleurs avant le 15 JUIN 2013

Amnistie internationale Canada francophone

Colette Lelièvre, coordinatrice Campagnes & Actions (clelievre@amnistie.ca)

50 rue Sainte-Catherine ouest, bureau 500

Montréal, (Qc) H2X 3V4

Exemples de messages de soutien à écrire sur les fleurs

Je soutiens votre travail pour éradiquer la pratique des mariages d'enfants au Burkina Faso.

Le mariage d'enfants constitue une violation grave des droits des enfants. Il faut faire cesser cette pratique.

Les enfants ne sont pas des adultes, laissons-les vivre pleinement leur enfance. Non au mariage d'enfants.